

Isabelle PAUL

Mairie du Croisic

Document généré le jeudi 09 mars 2023 à 13:07

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 09/12/20	09/12/20	1850	151	26 / 26	6 / 6

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
LeMoniteur.fr JAL	Intégrale 09/12/20 à 16h40		2/3		

Service : DCV**Classification CPV :**Principale : **90911200** - Services de nettoyage de bâtiments**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****COMMUNE DU CROISIC**

Mme Michèle QUELLARD - Maire

5 rue Jules Ferry

44490 LE CROISIC

Tél : 02 28 56 78 50

 **W** Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Objet	Prestations de nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments communaux				
Référence	FCS 20-04/JO				
Type de marché	Services				
Mode	Procédure adaptée				
Code NUTS	FRG01				
Durée	12 mois				
DESCRIPTION	Prestations de nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments communaux Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.				
Code CPV principal	90911200 - Services de nettoyage de bâtiments				
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non				
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots Les variantes sont refusées				
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : 2				
Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT	CPV
N° 1	Nettoyage des locaux				90911200
N° 2	Nettoyage des vitreries				90911200

Conditions relatives au contrat

Financement Les prestations sont réglées par un prix unitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.**Forme juridique** AUCUNE FORME DE GROUPEMENT EST IMPOSEE AUX CANDIDATS

Autres conditions

Conditions particulières d'exécution :

Début d'exécution du marché à compter de la date de notification du contrat.
Prestations réglées par un prix ferme. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Conditions de participation**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Marché réservé : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Valeur technique de l'offre

50 % : Prix

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

Commune du Croisic

5 rue Jules Ferry

BP 5 rue Jules Ferry 44490 LE CROISIC Cedex LE CROISIC

Tél : 02 28 56 78 50

i.paul@lecroisic.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 06/01/21 à 12h00

Documents payants : Non

Offres

Remise des offres le **06/01/21 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A

ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Non renseigné Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Numéro de la consultation : FCS 20-04 Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes : Prendre rendez-vous avec Monsieur LAMBALLE au 02.28.56.78.50

Marché périodique :	Non
Fonds	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non
	Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus Commune du Croisic 44490 LE CROISIC
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex Tél : 02 40 99 46 00 - Fax : 02 40 99 46 58 greffe.ta-nantes@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex Tél : 02 40 99 46 00 - Fax : 02 40 99 46 58 greffe.ta-nantes@juradm.fr Envoi le 09/12/20 à la publication Publication aux supports de presse suivants : LeMoniteur.fr

Marches-Publics.info V9.7